

Trust face à la «justice pleine de vice»

Le chanteur et le guitariste règlent leurs histoires d'argent au tribunal.

Bernie Bonvoisin et Norbert Krief, chanteur et guitariste de Trust, se sont retrouvés hier devant le tribunal des référés de Paris. Ces deux tauteurs du plus formidable groupe de rock français des années 70 s'opposent sur la sortie de *Ni Dieu ni maître*, dernier album du groupe, déjà vendu à 30 000 exemplaires depuis le mois d'avril. Bernie, reconverti dans le cinéma, réclame tout simplement son retrait des bacs, plus 500 000 francs de dommages et intérêts, au motif qu'il n'est pas satisfait du résultat final. Nono, devenu guitariste de Johnny Halliday, conteste plutôt que son exalter refuse «d'assumer» son passé.

Impatience. En 1996, le groupe se reforme après quinze ans d'absence. L'opus du retour, *Europe et Haine*, ayant fort bien surfé sur la nostalgie *seventies*, les deux larrons retournent en studio deux ans plus tard. Norbert Krief assure la musique, Bernie Bonvoisin vient plaquer quelques paroles bien senties entre deux tour-



Bernie Bonvoisin, chanteur de Trust, réclame le retrait des bacs de «Ni Dieu ni maître», sorti en avril.

nages de films. Onze morceaux sont bouclés, une dizaine reste en jachère. Leur société commune, MBKB, est sur le point de signer un mégacontrat avec la Warner, et puis plus rien. Le guitariste s'impatiente et, en janvier dernier, envoie une lettre un peu comminatoire au chanteur surbooké. «Il m'avait fait lanterner, comme

s'il ne voulait plus de l'étiquette Trust. Du coup, j'ai sorti les onze morceaux enregistrés en commun, plus un instrumental. Mais les meilleures bandes, pas finalisées, je les sortirai un jour, sous un autre nom.»

Contrefaçon. M^e Deblanc, l'avocat de Bernie Bonvoisin, raconte une autre histoire. «Il se revendique complètement de

Trust. Simplement, il n'est pas satisfait de ces chutes de studio: quand on plaque des paroles en fin de cession, vers 4 heures du matin, on dit parfois n'importe quoi.» L'affaire s'est suffisamment envenimée, par communiés interposés, pour que M^e Audinot, l'avocate de Norbert Krief, entame une procédure pour dénigrement: «M.

Bonvoisin a touché une avance de 250 000 francs pour cet album, et il nous accuse de contrefaçon!»

«Litige familial.» Le président du tribunal des référés, Jean-Jacques Gomez, était hier tout surpris d'arbitrer un conflit entre des rockers dont l'hymne des années 70, *Antisocial*, qualifie la justice de «putain pleine de vice» fort difficile à «violenter». Son interrogation: ce litige artistique génère-t-il un péril imminent? «Même Voici a fait un article sur cette affaire? Je pensais qu'il s'agissait d'une contre-publicité à faire cesser rapidement...» Les parties lui ont donné un excellent prétexte pour reporter l'audience d'une semaine. L'avocat de la Sacem a égaré une partie de son dossier, celui de l'éditeur réclame au dernier moment le remboursement des avances, et tout le monde a communiqué ses ultimes conclusions avec retard... Bon père, le magistrat conclut ainsi: «Il s'agit d'un litige presque familial. Si vous trouvez d'ici là une solution amiable, n'hésitez pas.»

2000
RENAUD LECADRE